

Madame, Monsieur, Cher Concitoyen,

Le Préfet, dans le cadre de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales qui lui donne des pouvoirs très importants en matière d'intercommunalité, a proposé l'annexion de 7 communes, dont la Communauté de Communes Cestas-Canéjan, à une "Super CUB" - une métropole -, sans aucune concertation préalable.

A l'unanimité, toutes opinions politiques confondues, les élus du Conseil de la Communauté de Communes Cestas-Canéjan et du Conseil Municipal de Cestas, ont signifié par une motion ⁽¹⁾ leur opposition à cette annexion qui ne se justifie pas.

Avec les Maires concernés, nous avons rappelé, dans un communiqué ⁽¹⁾, la différence entre nos communes périurbaines rurales assurant un bon niveau de services à nos habitants en lien avec les Communautés de Communes mises en place dans un souci de proximité, de réactivité et d'efficacité, et la CUB qui rassemble les communes très urbaines.

Nous souhaitons que notre commune garde son caractère "villageois et rural". Nos équipements et nos services "rustiques et de qualité" sont assurément moins onéreux qu'en milieu urbain. Nos pistes cyclables avec des bas côtés enherbés sont beaucoup moins chères que celles de la CUB avec un revêtement en dur sur toute la largeur... Il est donc logique que notre fiscalité soit moins lourde.

Nous devons tous pouvoir répondre à un argument souvent avancé : nous "profiterions" des services apportés par la Ville (la CUB) sans y participer :

- **C'est VRAI**, nous profitons des services "supérieurs" qui existent dans une grande Aire Urbaine (plus d'un million d'habitants pour l'Aire Urbaine de Bordeaux) : services hospitaliers de qualité, Université de renom..., mais nous les finançons car ils sont pris en charge principalement par le budget de l'Etat et non par celui la CUB.
- **C'est FAUX**, pour les services spécifiques qui sont la compétence des communes et intercommunalités (CUB ou Communautés de Communes) : Eau, Assainissement, Déchets, Voiries, certains Etablissements scolaires (les lycées sont de compétence de la Région et les collèges de compétence du Département).
- **Pour les services de Transport en commun**, à l'échelle de l'Aire Urbaine Bordelaise, il existe trois autorités organisatrices de transport :
 - la Région responsable des Trains en particulier "Trains Express Régionaux" TER : nous participons à l'aménagement de la gare de Gazinet dans ce cadre.
 - le Département a la compétence des transports périurbains notamment des navettes reliant nos communes au Sud-Gironde et à l'aire de la CUB.
 - notre Communauté de Communes qui organise, en liaison avec le Département, des transports à la demande, des navettes de liaison vers la gare,

Nous participons financièrement de manière conséquente au déficit de la ligne de bus Toctoucau-Gazinet-Bordeaux par **une subvention à la CUB**.

Pour une meilleure coordination, nous participons aux travaux de la structure appelée "MOUVABLE" regroupant les autorités organisatrices de transport : Région, Département, CUB.

- **Pour l'aménagement du territoire** : J'ai activement participé à la création de la structure réunissant la CUB et les 66 communes périurbaines qui l'entourent, pour établir les bases d'un développement cohérent de l'Aire Urbaine et suivre son évolution, un syndicat mixte - le SYSDAU -, assure ce rôle. Il peut également intervenir pour la mise en place d'**éléments de solidarité financière**. A ce titre, comme Président de la Commission Locale de l'Eau pour la Gironde, j'ai fait adopter une redevance spécifique sur l'eau. Acquittée par tous les habitants du département, cette redevance finance des équipements sur le territoire de la CUB.

Vous savez également, que nos communes rurales à plus de 80 % offrent des "espaces de respiration" et de détente. Nous avons acquis et entretenons sur nos communes de Cestas et de Canéjan, près de 1000 hectares de forêts sillonnées d'espaces de promenades de qualité pour les marcheurs, randonneurs, les vététistes... le long des "Vallons de l'Eau Bourde"... Ils sont très utilisés par les Urbains !

Je tenais à vous rappeler ces éléments pour servir à des échanges constructifs avec nos voisins urbains.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

- La Loi de Réforme des Collectivités Territoriales a installé une "Commission Départementale de la Coopération Intercommunale" qui doit adopter le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, avant la fin décembre 2011. Elle peut, par un vote à une majorité des 2/3, refuser les propositions du Préfet.

Les Elus de la CUB à l'unanimité ont voté une motion déclarant qu'ils ne demanderont pas d'évolution de leur périmètre sans l'accord des communes concernées.

- Les candidats aux élections à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se sont engagés, toutes opinions politiques confondues, sur le principe du respect des positions des intercommunalités dans l'application de la Loi.

- Pour répondre aux objectifs de la Loi et du Préfet pour l'Aire Urbaine de Bordeaux :

- le développement industriel,
- le positionnement de l'Aire Urbaine,
- le rayonnement international,

la Loi a institué une nouvelle forme de structure légère et complémentaire, appelée "Pôle Métropolitain". Il s'agit d'un regroupement d'intercommunalités qui correspond parfaitement à l'organisation existante dans l'Aire Urbaine de Bordeaux : une Communauté Urbaine forte et huit Communautés de Communes périphériques.

La création d'un "pôle métropolitain", permettrait de conserver les services de proximité et compléterait harmonieusement les travaux réalisés par le SYSDAU et Bordeaux-Gironde-Investissement, association pour le développement économique réunissant la Région, le Département, la CUB, nos collectivités, en les renforçant, sans créer de lourdeurs administratives.

C'est dans cette direction que s'orientent aujourd'hui Toulouse, Grenoble et bien d'autres pôles urbains.

Je fais confiance aux engagements de tous pour respecter nos spécificités et le bon fonctionnement des structures actuelles.

Nous avons par ailleurs donné notre accord pour accueillir Saint-Jean d'Illac et Martignas dans notre Communauté de Communes Cestas Canéjan, comme préconisé dans le Schéma Départemental de coopération intercommunale précédent.

Avec votre appui et votre confiance, je resterai présent et vigilant pour garantir notre liberté et nos intérêts dans un cadre de solidarité, comme j'ai pu le faire dès 1972 pour contrer un projet d'annexion de Cestas par Pessac et dans le cadre des deux dernières lois sur l'intercommunalité en 1992 et 1999, en faisant adopter, en tant que Député, des amendements pour respecter la volonté des communes et de leurs habitants.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de ce projet et vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers concitoyens, à l'assurance de ma détermination pour éviter toute intégration de notre Commune dans la CUB.

Le Maire,



Pierre Ducout
Député Honoraire